

Mesures de prévention et de sécurité en cas d'arrêt de chantiers



Gestion des risques

Conseils de prévention

Protection contre l'incendie, les conditions météorologiques extrêmes et les dégâts d'eau

- Arrêtez toutes les installations autant que possible et mettez-les hors tension.
- Vérifiez les grues sont sécurisées (et non sous le vent) et que l'accès est fermé.
- Stockez les substances dangereuses, telles que les bouteilles de gaz, les liquides inflammables, les produits toxiques et dangereux pour l'environnement, dans des espaces clos ou des armoires.
- En cas de conditions météorologiques extrêmes (tempête, grêle abondante, forte pluie), veuillez prévoir une visite d'inspection supplémentaire du chantier avant et après la tempête ou l'orage.
- Laissez le chantier bien rangé et en sûreté.
- Retirez les matériaux inflammables inutiles et ne laissez pas de matériaux en vrac pour éviter d'éventuels dommages par temps orageux ou éviter un vol.
- Vérifiez que l'étanchéité temporaire des toitures et façades est correcte.
- Vérifiez que l'assèchement nécessaire

des puits est garanti et prévoir un signalement à un centre de surveillance en cas de dysfonctionnement (manque de carburant, arrêt des pompes).

Précautions et mesures de sécurité concernant les bâtiments et les structures

- Vérifiez également si le chauffage (temporaire) dans les bâtiments est nécessaire ou garanti.
- Vérifiez les structures temporaires (échafaudages, suspensions, excavations) pour s'assurer qu'elles ne puissent pas s'effondrer.
- Assurez-vous que les protections et barrières collectives sont en ordre et que les panneaux de site et de déviation nécessaires sont clairement visibles et conformes.
- Arrêtez toutes les installations inutiles et mettez-les hors tension. Fermez également les installations techniques non requises. Si nécessaire, vérifiez également si le raccordement à l'eau est protégé contre le gel et vidangez l'eau des installations qui ne peuvent pas être protégées contre le gel.

Prévention contre le vol & le vandalisme

- Avertissez le centre d'urgence et la police locale de la fermeture du chantier.
- Vérifiez que la totalité du chantier y compris les cabanes de chantier, est complètement fermé.
- Conservez l'équipement du chantier de manière ordonnée et à l'abri de vol dans des espaces clos et / ou des conteneurs d'équipement (éventuellement des conteneurs maritimes).
- Organisez la supervision du chantier, éventuellement avec l'aide d'une société de sécurité externe, et effectuez au moins des rondes d'inspection hebdomadaires (de préférence à l'aide d'une liste de contrôle) tout au long de la période d'arrêt et tenez un registre de toutes les conclusions.
- Vérifiez et activez les alarmes existantes (infiltration d'eau, protection anti-effraction, surveillance par caméra, ..) et que les rapports sont corrects.

Plus d'information

Vous pouvez toujours consulter nos experts en leur envoyant un courriel à l'adresse Riskcontrol.be@msamlin.com

En cas de sinistre

Pour MS Amlin, le traitement rapide des sinistres est de la plus haute importance. En cas de sinistre, vous pouvez contacter notre service sinistres via : propertyclaims@msamlin.com

Together in strength

MS Amlin, membre du groupe MS & AD, est une compagnie d'assurance et de réassurance opérant

dans le monde entier avec plus de 100 années d'expérience. Depuis notre bureau de Bruxelles et des 20 succursales à travers le monde, nous offrons une couverture d'assurance globale, associée à des connaissances et à une expérience locale. Vous pouvez compter sur un excellent service et sur le soutien permanent de nos experts qui connaissent votre business sur le bout des doigts. Grâce à cette collaboration, nous deviendrons plus forts ensemble.

MS Amlin Insurance SE | Boulevard Roi Albert-II 37, 1030 Bruxelles | Tel +32 (0)2 894 70 00 | www.msamlin.com

Assureur agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3092 RPM Bruxelles – TVA BE0644 921 425 – Banque : IBAN BE77 2100 0008 6342 - BIC GEBABEBB

@avril 2020. Les recommandations et mentions dans ce document sont de nature purement informative, ne sont pas contraignantes et ne peuvent pas avoir d'effets juridiques en ce qui concerne MS Amlin Insurance SE.